

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française) site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme

Convocation

Mardi 21 mars 2023 – 12h00
Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA)
Chaussée de Waterloo, 1504 – 1180 Bruxelles
Inscription au secrétariat de la commission – nfinet@parlementfrancophone.brussels
pour ce vendredi 17 mars 2023 à 14h au plus tard.

Ordre du jour

- 1. Visite de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA)
 - 12h00 : Accueil
 - 12h15 13h00 : Lunch en présence des Directions présentation de l'IRSA par Mme Rose Romain, directrice générale
 - 13h00 14h00 : visite et rencontre avec les Directions :
 - Aubier (Centre de jour et d'hébergement pour adultes)
 - CJENS (Centre de jour pour enfants non-scolarisés)
 - Classes maternelles T6 & T7
 - CHE (Centre d'hébergement pour enfants) CJES (Centre de jour pour enfants scolarisés) T7
 - 14h00 15h00 : échange de vues en présence des Directions
 - 15h15 : Fin
- 2. Divers

Composition de la commission

Présidence : M. Mohamed Ouriaghli

Vice-présidences : M. Sadik Köksal, Mme Stéphanie Koplowicz

Membres effectifs:

PS: Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli

Ecolo: M. Ahmed Mouhssin, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi

MR: Mme Clémentine Barzin, Mme Françoise Schepmans

DéFI: M. Sadik Köksal, Mme Joëlle Maison

PTB: Mme Elisa Groppi, Mme Stéphanie Koplowicz

Membres suppléants :

PS: M. Martin Casier, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Sevket Temiz Ecolo: M. Pierre-Yves Lux, M. Thomas Naessens, M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar

MR: Mme Latifa Aït-Baala, M. David Leisterh, M. Alain Vander Elst

DéFI: Mme Nicole Nketo Bomele, M. Marc Loewenstein, M. Michael Vossaert PTB: M. Youssef Handichi, M. Petya Obolensky, M. Luc Vancauwenberge

Administratrice de commission: Mme Nathalie Finet (02 504 96 29 - nfinet@parlementfrancophone.brussels)

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).